

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

LA SEANCE EST OUVERTE

**FLOIRAC - Etude préalable Plaine Rive Droite - Objectifs des secteurs
Gaillan/Richelieu et Combes/Guesde - Périmètre de prise en considération -
Délimitation - Décision - Autorisation**

Madame LACUEY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine a confié à l'agence d'urbanisme une étude préalable sur le secteur sud de la plaine rive droite.

Sur la rive droite le projet du pont Bacalan-Bastide et de la ZAC des quais impulsent une évolution de la configuration du tissu existant, facilitée par la mutabilité des terrains ferroviaires et industriels, notamment dans la partie sud. Mais les grands axes stratégiques de développement urbain dans le périmètre situé entre l'ancienne voie ferrée Eymet, la ZAC des Quais, le parc des berges de la ville de Bordeaux et la Benauge restent à définir.

La phase préliminaire de l'étude préalable a porté sur le diagnostic, les enjeux et la définition des objectifs.

1. Le diagnostic

Cette phase de l'étude a mis en évidence les éléments de diagnostic suivants :

- une dynamique forte de renouvellement urbain (GPV)
- un besoin de liens de proximité entre les quartiers en voie de renouvellement urbain
- une nécessité de compléter le maillage de cœur d'agglomération
- une fragmentation des tissus anciens constitués de poches d'habitat vernaculaire isolées, de grandes entreprises industrielles
- un réseau ferré constituant une coupure physique importante entre le quartier de la Benaige et le Bas-Floirac (ligne BORDEAUX-PARIS)
- une concentration d'équipements au cœur des quartiers existants
- un réseau d'espace public à compléter
- une occupation du sol par les activités économiques hétérogènes
- des entreprises foncières mutables à court terme.

2. Les enjeux stratégiques

- Repositionnement de ce territoire au cœur de l'agglomération
- Structurer le territoire en fédérant les quartiers
- Programmer l'ossature urbaine de ce secteur
- Affirmer une mixité sociale et fonctionnelle en cohérence avec les objectifs du PLH
- Se doter d'une trame régulatrice pour le développement de programmes mixtes en faveur d'une vie de quartier inscrite dans le grand territoire de la plaine rive droite
- Développer l'offre Transports en Commun en Site Propre

3. La définition des objectifs

- Favoriser une mutation progressive vers une mixité habitat/activité et développer une activité économique compatible avec l'habitat
- Promouvoir un maillage viaire hiérarchisé assurant une desserte tous modes de déplacement et garantissant la distribution de programmes d'habitat mixte
- Développer une armature d'espaces publics compatibles avec le renouvellement urbain
- Relier les éléments du grand paysage dans un système de parcs, promenades et équipements publics structurant les quartiers
- Promouvoir des liens de proximité en ménageant des continuités visuelles et fonctionnelles entre quartiers adossés au réseau ferré (avec le positionnement et l'insertion des futurs passages souterrains dans la composition urbaine)
- Renforcer le rôle des centralités de quartiers et favoriser leur accroche au grand secteur de projet
- Préserver et consolider les îlots d'habitat existant dans une nouvelle ossature urbaine
- Améliorer l'accessibilité aux équipements et aux pôles services
- Encadrer les mutations foncières

Afin de maîtriser l'évolution du secteur du Bas Floirac, conformément aux objectifs définis ci-dessus, le conseil municipal de la ville de Floirac, par délibération du 3 juillet 2006, sollicite l'instauration des périmètres de prise en considération sur les secteurs mutables d'une part Gaillan/Richelieu et d'autre part E.Combes/J.Guesde, tels que délimités sur le plan ci-joint. Ils permettent à l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'occupations de sol de se saisir à statuer sur toutes les demandes susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse une éventuelle opération d'aménagement.

Par conséquent, il vous est demandé, mesdames, messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- DECIDER

L'instauration des périmètres de prise en considération au titre de l'article L111-10 du code de l'urbanisme, délimités selon le plan ci-joint,

- AUTORISER

Le report au POS ou l'annexion au PLU des périmètres de prise en considération,
selon le plan annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2006**

M. BERNARD LABISTE

